

A afficher du 5 février 2010 au 2 avril 2010 en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VILLE DE MONTREUIL**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

A l'ouverture :	A partir de la question 6 :	A partir de la question 16 :
Présents : 45	Présents : 43	Présents : 42
Pouvoirs : 7	Pouvoirs : 9	Pouvoirs : 10
Absent : 1	Absent : 1	Absent : 1

**Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2010**

L'an 2010, le jeudi 28 janvier à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 21 janvier 2010.

**Sont présents :**

Mme VOYNET, Mme VIPREY, M. SAUNIER, Mme FRERY, M. MARTINEZ, M. BENDADA, M. PETITJEAN, Mme SAYAC, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. CHAIZE, Mme HEUGAS, M. TUAILLON, M. CUFFINI, M. ROBEL, Mme COMPAIN Adjoint, M. HAZIZA, M. MONTEAGLE, M. CALLES, M. REZNIK, M. DESGRANGES, M. VACCA, M. BERNARD, Mme NDZAKOU, Mme LEPRETRE jusqu'à la question 5, M. RABHI jusqu'à la question 5, Mme SALVADORI, Conseillers municipaux délégués, Mme ZEIDENBERG, Mme REEKERS, M. MIRANDA, Mme PERRIER, M. BARRY, Mme MEKIRI, Mme PASCUAL, M. GAILLARD jusqu'à la question 15, M. BRARD, M. SEREY, Mme CREACHCADEC, Mme BENSAID, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, Mme PRADOS, M. LE CHEQUER, Mme A. LORCA, Conseillers municipaux.

**Ont donné pouvoir :**

Mme BOURDAIS à Mme REEKERS	M. MOSMANT à Mme PILON
Mme GUAZZELLI à Mme SAYAC	Mme MENHOUDJ à Mme CASALASPRO
M. MAMADOU à M. LE CHEQUER	M. BELTRAN à Mme ATTIA
Mme SAHOUM à M. TUAILLON	M. RABHI à M. CUFFINI à partir de la question 6
Mme LEPRETRE à M. BENDADA à partir de la question 6	
M. GAILLARD à M. CUFFINI à partir de la question 16	

**Absent :**

Mme DE KERAUTEM

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, Mme ZEIDENBERG, M. BARRY et M. MOLOSSI ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures.

<><><>

## **Délibérations :**

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

### **2010\_001 : Débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif – Ville – 2010.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article unique : Prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif de la Ville pour l'exercice 2010.

### **2010\_002 : Débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2010 - Cinéma municipal Georges Méliès.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article unique : Prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif du Cinéma municipal Méliès pour l'année 2010.

### **2010\_003 : Attribution d'une subvention exceptionnelle destinée à apporter un soutien à la population de Haïti.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000€ destinée à répondre au plus près aux besoins des personnes sinistrées en secourant les plus vulnérables, en agissant pour la reconstruction et la relance de l'activité économique et en accompagnant au plan psychologique les populations les plus touchées.

Article 2 : Dit que cette subvention exceptionnelle sera versée à la Fondation de France.

Article 3 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours sous la rubrique suivante : nature : 6748 ; fonction : 5241 ; opération F9206.

### **2010\_004 : Approbation des conditions d'aide à l'investissement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil concernant le Centre Social Le Morillon.**

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Sollicite la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis au titre de l'aide à l'investissement concernant le Centre Social Le Morillon.

Article 2 : Engage les travaux de réhabilitation et d'agrandissement du centre social municipal.

Article 3 : Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide à l'investissement auprès des partenaires dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**2010\_005 : Approbation de la convention de partenariat 2010-2012 entre la ville de Montreuil et l'association Rues et Cités**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat avec l'association Rues et Cités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012 annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise madame la Maire à la signer dès que la présente délibération sera exécutoire.

**2010\_006 : Présentation du rapport présenté à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées le 16 décembre 2009.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE : de la présentation du rapport présenté à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées le 16 décembre 2009.

DECIDE

Article 1 : la transmission du rapport cité ci-dessus au président du Conseil général de Seine-Saint-Denis, au représentant de l'Etat en Seine-Saint-Denis, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées de Seine Saint Denis

Article 2 : la transmission du rapport cité ci-dessus aux services municipaux concernés soit les directions des bâtiments, de l'espace public, des sports, de l'éducation, de la santé, de la culture, du développement économique, des ressources humaines, de la communication, des systèmes informatiques.

**2010\_007 : Création de la Commission extra-municipale non-permanente relative à une réflexion globale pour l'amélioration de la propreté.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour,

11 abstentions : JP. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, F MOLOSSI, A LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALD, J. PRADOS

DECIDE

Article 1 : Crée la Commission non permanente dont l'objet est de définir dans un premier temps un diagnostic partagé sur la propreté de la Ville, puis de produire des réflexions visant à améliorer la propreté de la ville.

Article 2 : Cette Commission est composée des membres suivants :

- 7 élus de la majorité municipale :

Claire Compain, Florence Frery , Nabil Rabhi, Fabienne Vansteenkiste, Denise Ndzakou, François Miranda et Bruno Saunier.

- 3 élus de la minorité municipale :

Murielle Bensaïd, Alexie Lorca et Gaylord Le Chéquer

- 1 représentant de chaque bailleur social suivant (OPHM, OSICA, LOGIREP, AFU La Noue, AFU Jean Moulin) ;

- 1 représentant des commerçants, artisans ou entreprises par secteur de la ville, soit 6 personnes au total ;
- 1 habitant par secteur, soit 6 habitants au total, sélectionnés parmi ceux ayant manifesté par écrit leur mécontentement ;
- 6 représentants des conseils de quartiers ;
- les 6 agents chargés de la gestion urbaine de proximité ;
- 4 cantonniers et un chef d'équipe du service voirie-propreté ;
- Un représentant de la direction de la communication ;
- Le directeur et le directeur général adjoint en charge des questions de propreté.

Article 3 : Pourront y participer, autant que de besoin, des personnes ressources associées, personnes qualifiées ou représentant d'associations pour éclairer la Commission.

Article 4 : La commission est créée sans limitation de durée. Toutefois, un diagnostic partagé devra être formalisé en juin 2010.

### **2010\_008 : Augmentation des tarifs du stationnement payant.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour

11 voix contre : JP. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, F. MOLOSSI, A LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALD, J. PRADOS.

DECIDE

Article 1 : Fixe ainsi qu'il suit les tarifs de stationnement payant sur voirie à compter du 15 février 2010 :

€TTC	Tarif		
	ROUGE	ROUGE Commerces	VERTE
Zone tarifaire			
20'	<b>0,60</b>		<b>0,40</b>
30'		<b>0,10</b>	
40'	<b>1,20</b>		<b>0,80</b>
Heure	<b>1,80</b>	<b>1,80</b>	<b>1,20</b>
Forfait journée résident			<b>0,60</b>
Forfait journée pendulaire			<b>3,60</b>

### **2010\_009 : Renouvellement des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO).**

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Procède à l'élection des membres titulaires et membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Liste des candidats de la majorité :

41 voix pour

Titulaires :

- Claude Reznik
- Daniel Mosmant
- Lionel Vacca
- Pierre Desgranges

Suppléants :

- Claire Compain
- Muriel Casaspro
- Abdelhafid Bendada
- Djamila Sahoum

Liste des candidats des minorités :

11 voix pour

Titulaires :

- Jean-Jacques Serey

Suppléants :

- Juliette Prados

Article 2 : La commission d'appel d'offres élue est composée comme suit :

Titulaires :

- Claude Reznik
- Daniel Mosmant
- Lionel Vacca
- Pierre Desgranges
- Jean-Jacques Serey

Suppléants :

- Claire Compain
- Muriel Casaspro
- Abdelhafid Bendada
- Djamila Sahoum
- Juliette Prados

**2010\_010 : Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de la maison de retraite intercommunale de Fontenay-sous-Bois**

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

Article 1 : A l'unanimité de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de la maison de retraite intercommunale de Fontenay-sous-Bois au scrutin public.

Article 2 : Prend acte de la candidature de Mme Halima MENHOUDJ

A l'unanimité

Désigne Mme Halima MENHOUDJ déléguée du Conseil municipal au Conseil d'administration de la maison de retraite intercommunale de Fontenay-sous-Bois.

**2010\_011 : Actualisation de la désignation des représentants du Conseil municipal aux Conseils des établissements scolaires Georges Méliès, Nanteuil et lycée technique d'Horticulture.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Procède à cette désignation au scrutin public.

Article 2 : Procède à la désignation d'un conseiller municipal pour siéger au conseil d'école de la maternelle Georges Méliès :

Prend acte de la candidature de Mme Fabienne Vansteenkiste

A l'unanimité,

Désigne Fabienne Vansteenkiste en qualité de représentante du Conseil municipal au conseil d'école de la maternelle Georges Méliès.

Article 3 : Procède à la désignation d'un conseiller municipal pour siéger au conseil d'école de la maternelle Nanteuil :

Prend acte de la candidature de M. Claude Reznik

A l'unanimité,

Désigne Claude Reznik en qualité de représentant du Conseil municipal au conseil d'école de la maternelle Nanteuil.

Article 4 : Procède à la désignation d'un conseiller municipal pour siéger au Conseil d'administration du lycée technique d'horticulture :

Prend acte de la candidature de Mme Alexie Lorca

A l'unanimité,

Désigne Alexie Lorca en qualité de représentante du Conseil municipal au Conseil d'administration du lycée technique d'horticulture.

Article 4 : La liste des délégués du Conseil municipal dans les conseils d'école est actualisée comme suit :

<b>Ecoles maternelles publiques</b>	Délégué du Conseil municipal
Aragon	Muriel CASALASPRO
Marcelin Berthelot	Alain CALLES
Danielle Casanova	Johanna REEKERS
Joliot Curie	Hélène ZEIDENBERG
Danton	Lionel VACCA
Diderot	Christine PASCUAL
Françoise Dolto	Stéphane GAILLARD
Anatole France	Mouna VIPREY
Anne Frank	Alain CALLES
Jules Ferry	Patrick PETITJEAN
Jean Jaurès	Agnès SALVADORI
Paul Lafargue	Nabil RABHI
Marceau	Bassirou BARRY
Georges Méliès	Fabienne VANSTEENKISTE
Louise Michel	Denise NDZAKOU
Guy Moquet	Pierre DESGRANGES
Jean Moulin	Jamila SAHOUM
Nanteuil	Claude REZNIK
Grands Pêcheurs	Hafid BENDADA
Picasso	Emmanuel CUFFINI
Daniel Renoult	Alexandre TUAILLON
Romain Rolland	Véronique BOURDAIS
Julius Rosenberg	Halima MENHOUDJ
Voltaire	Nouara MEKIRI
Henri Wallon	Claude REZNIK

<b>Ecoles élémentaires publiques</b>	Délégué du Conseil municipal
Boissière	Stéphanie PERRIER
Paul Bert	Manuel MARTINEZ
Marcelin Berthelot	Sophie GUAZZELLI
Joliot Curie 1	Gilles ROBEL
Joliot Curie 2	Halima MENHOUDJ
Danton	Daniel CHAIZE
Diderot 1	Christine PASCUAL
Diderot 2	Nathalie SAYAC
Fabien	François MIRANDA
Jules Ferry 1	Stéphane BERNARD
Jules Ferry 2	Florence FRERY
Anatole France	Johanna REEKERS
Jean Jaurès	Serge HAZIZA
Paul Lafargue	Pierre DESGRANGES
Louise Michel	Daniel MOSMANT
Nanteuil	Claude REZNIK
Estienne d'Orves	Claire COMPAIN
Daniel Renoult	Fabienne VANSTEEKISTE
Romain Rolland	Nabil RABHI
Voltaire	Emmanuel CUFFINI
Henri Wallon	Catherine PILON

<b>Ecoles privées</b>	Délégué du Conseil municipal
Fidélis	Denise NDZAKOU
Henri Matisse	Serge HAZIZA

Article 5 : la liste des représentants du Conseil municipal dans les Conseils d'administration des établissements scolaires du 2<sup>ème</sup> degré est actualisée comme suit :

<b>Etablissement</b>	<b>Délégué</b>	<b>Délégué</b>	<b>Délégué</b>
Collège Fabien	Bruno SAUNIER	Sophie GUAZZELLI	Geneviève de KERAUTEM
Collège Politzer	Hafid BENDADA	Jean-Jacques SEREY	
Collège Lenain de Tillemont (SEGPA)	Véronique BOURDAIS	Patrick PETITJEAN	Jean-Pierre BRARD
Collège Jean Moulin (SEGPA)	Jamila SAHOUM	Michèle CHAIZE	Gaylord LE CHEQUER
Collège Marais de Villiers	François MIRANDA	Cheikh MAMADOU	
Collège Jean Jaurès	Anne-Marie HEUGAS	Frédéric MOLOSSI	
Collège Marcellin Berthelot	Mouna VIPREY	Juliette PRADOS	
Collège Paul Eluard	Muriel CASALASPRO	Dominique ATTIA	
Lycée professionnel Eugénie Cotton	Hélène ZEIDENBERG	Catherine MORIN LE SECH	Murielle BENSARD
Lycée professionnel Condorcet	Alain MONTEAGLE	Danièle CREACHEDEC	
Lycée technique Condorcet	Alain CALLES	Danièle CREACHEDEC	

Lycée technique d'horticulture	Bruno SAUNIER	Alexie LORCA	
Lycée Jean Jaurès	Anne-Marie HEUGAS	Teddy DACHEUX	Murielle BENSAID

**2010\_012 : Dénomination de la voie nouvelle correspondant à l'emplacement réservé C27.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour,

11 voix contre : JP. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID, J. PRADOS.

DECIDE

Article unique: Nomme la voie nouvelle C27 : « Rue des longs quartiers »

**2010\_013 : Convention de partenariat entre le centre de rééducation professionnelle Jean-Pierre TIMBAUD de Montreuil et la mairie de Montreuil.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

Article 1 : approuve le principe d'un partenariat avec le centre Jean-Pierre TIMBAUD pour faciliter l'accueil de stagiaires provenant de cet établissement avec une réciprocité au bénéfice de la formation des agents communaux (possibilité d'accueil et prêt de salles).

Article 2 : approuve la signature par Madame la Maire de la convention de partenariat ci-jointe.

**2010\_014 : Approbation de conventions avec le CCAS, l'OPHM et l'Office du Tourisme pour la restauration du personnel.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Approuve les conventions avec le CCAS, l'OPHM et l'Office du Tourisme pour la restauration du personnel de ces établissements annexées à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer ces conventions dès que la présente délibération sera exécutoire

**2010\_015 : Création d'un poste de responsable du Développement et de la Vie des Quartiers à la direction Citoyenneté - Politique de la Ville - Jeunesse et Vie des Quartiers et précision d'emploi pour ce poste.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour,

11 voix contre : JP. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID, J. PRADOS.

DECIDE :

Article 1 : Précise que cet emploi sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent non titulaire recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans



dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 2 : Précise que la rémunération afférente à cet emploi sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 3 : Précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

**2010\_016 : Cession du terrain communal sis 49 rue Edouard Branly, cadastré section J n°391 au profit de la S.A., coopérative de production HLM, « Expansiel promotion » et approbation de la promesse de vente (délibération modificative).**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Modifie la délibération n°2009-276 du 24 septembre 2009.

Article 2 : Approuve la cession de la propriété sise 49 rue Edouard Branly cadastrée section J n°391 d'une superficie de 928 m<sup>2</sup> au profit de la SA « EXPANSIEL PROMOTION »,coopérative de production d'HLM, au prix de 275€ par m<sup>2</sup> de SHON, augmenté des frais de notaire pour la réalisation d'environ 1 117 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette

Article 3 : Approuve la promesse de vente.

Article 4 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente à intervenir et la promesse de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**2010\_017 : Attribution de mandats spéciaux à des élus du Conseil municipal.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

39 voix pour,

11 abstentions : JP. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, F. MOLOSSI, A LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSARD, J. PRADOS.

Ne participent pas au vote (article L2131-11 CGCT) : B BARRY, A CALLES

DECIDE

Article 1 : Attribue aux élus suivants les mandats spéciaux pour les missions suivantes :

M. Bassirou BARRY : Participation au Colloque « Horizon 2019 : bibliothèques en prospective » organisé par l'ENSSIB (école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) du 19 au 21 novembre 2009 à Villeurbanne : 221,40 €

M. Alain CALLES : Participation à la 3<sup>ème</sup> conférence générale de la coalition européenne des villes contre le racisme les 19 et 20 novembre 2009 à Toulouse : 264,10 €



**Décisions prises par Madame la Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont Madame la Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriale, pour la période allant du 25 novembre 2009 au 8 janvier 2010.

- 2009-245. Renonciation à l'acquisition de la propriété sise 67 rue Vitry / 60 rue de Rosny cadastrée section n°ai n°83 (lot n°5) appartenant aux conjoints RIBEIRO et au droit de préemption exercé. (25/11/09)
- 2009-246. Actualisation des droits de voirie et de stationnement pour l'année 2010. (30/11/09).
- 2009-247. Acceptation du contrat de cession entre la ville de Montreuil et Courant d'art pour un atelier de découverte et d'initiation à la culture Hip-Hop pour un montant de 3 000 € TTC. (01/12/09).
- 2009-248. Attribution à la société « NEOVELO » du marché relatif à la fourniture de vélos à assistance électrique pour un montant estimé entre 35 000 € et 90 000 € TTC. (02/12/09).
- 2009-249. Réalisation auprès de la Caisse d'Epargne et de prévoyance Ile de France d'un prêt FLEXILIS consolidable avec phase de mobilisation reconstituable d'un montant de 6 500 000 € (délibération n°2008-352) (02/12/09).
- 2009-250. Attribution à l'association « Pour loger » du marché relatif au diagnostic et à la faisabilité pré-opérationnelle en vue d'améliorer les conditions d'habitat des occupants du foyer informel situé 5-7 rue du Centenaire à Montreuil pour un montant de 77 739,11 € TTC. (7/12/09).
- 2009-251. Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du service municipal de jeunesse lors du séjour organisé à Allevard du 27/02/10 au 06/03/10 pour les enfants de 12 à 14 ans. (10/12/09).
- 2009-252. Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du service municipal lors du séjour organisé à Allevard du 20/02/10 au 27/02/10 pour les enfants de 12 à 14 ans. (10/12/09).
- 2009-253. Attribution à la société REBILLON du marché relatif à la reprise de concessions échues et non renouvelées pour un montant estimé entre 11 960 € et 107 640 € TTC. (14/12/09).
- 2009-254. Signature d'un contrat entre ville de Montreuil et l'association « Union Départementale de Premiers Secours de Paris – UDPS 75 » relatif à la formation sur la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 – PSC 1. (15/12/09).
- 2009-255. Création d'une régie de recettes au service des sports en vue d'encaisser le produit des activités liées au complexe sportif de la Nouvelle France repris en gestion par la ville. (21/12/09).
- 2009-256. Attribution à la société « In Fine consulting » du marché relatif à la fourniture, à la mise en œuvre et maintenance de la gestion relation citoyen (GRC) pour un montant 68 441,10 € TTC (28/12/09).
- 2009-257. Attribution à la société « ESE » du marché relatif à l'étude du schéma de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public pour un montant de 89 819,60 € TTC. (06/01/10).
- 2009-258. Attribution à la société l'Argus de la Presse du marché relatif à la mise à disposition d'un panorama quotidien de presse régionale incluant des droits de diffusion numérique pour un montant estimé à 9 965 € (8/01/10).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance du Conseil municipal à 23h55.

Fait à Montreuil, le 5 février 2010  
Pour la Maire, par délégation  
Le Directeur Général Adjoint,

Jean-Pierre LECOUF